RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Faculté des sciences du sport et du mouvement humain
Université de Toulouse

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
Monique BOSCH

APPEL A CANDIDATURE

EMPLOI MAITRE DE CONFERENCE ASSOCIE (MAST) A MI-TEMPS (96H ETD)

Département : Métiers de la forme

Le Directeur de la Faculté des Sciences du sport et du mouvement humain (F2SMH) fait appel à candidatures d'un enseignant associé à mi-temps en vue de pourvoir un poste de « M.A.S.T » dans le département : Métiers de la forme.

PROFIL DE L'EMPLOI

VOIR FICHE DE POSTE

Dans le but de transmettre les compétences pratiques du monde professionnel une grande partie du service sera sous forme d'encadrement de Travaux Pratiques, de Projets et de Cours Magistraux.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT :

Exercice réel et confirmé d'une activité professionnelle, autre qu'une activité d'enseignement, en rapport direct avec la discipline concernée, qui permet de justifier de moyens d'existence régulier depuis au moins 3 ans.

Les agents publics postulant aux fonctions d'enseignant associé à mi-temps doivent obtenir une autorisation de l'autorisé hiérarchique dont ils relèvent. Celle-ci est réputée acquise à l'expiration d'un délai de deux mois suivant la réception de la demande.

Les enseignants associés à mi-temps sont nommés pour une durée de 3 ans, (possibilité de renouvellement au terme des 3 ans).

Les enseignants associés sont tenus d'effectuer un service d'enseignement et de recherche d'une durée égale à la moitié (96 h ETD) de celle qui s'applique aux personnels titulaires de même catégorie.

La cessation de leur activité principale entraîne de plein droit la cessation du contrat d'association au terme de l'année universitaire en cours.

OBLIGATIONS DE SERVICE :

Les enseignants associés ont les mêmes obligations de service que les enseignants-chercheurs titulaires de même catégorie. Conformément aux dispositions du I. de l'article 7 du décret du 6 juin 1984, le temps de travail dont sont redevables les enseignants-chercheurs est le temps de travail applicable dans la fonction publique de l'Etat, soit 1607 heures de travail effectif annuel. Il est composé pour moitié d'une activité d'enseignement correspondant à 128 heures de cours magistraux ou 192 heures de travaux dirigés ou pratiques ou toute autre combinaison équivalente et pour moitié d'une activité de recherche. S'agissant d'un emploi à mi-temps, la durée est réduite de moitié.
Soit au titre de l'enseignement pour les enseignants associés à mi-temps : 64 h de cours magistraux ou 96 h de travaux dirigés ou toute autre combinaison équivalente.
Pour tout renseignement sur le statut de PAST et MAST : Décret n° 85-733 du 17 Juillet 1985.

COMPOSITION DU DOSSIER :

Pièces à fournir

1- Une lettre de motivation,
2- *Curriculum vitae* faisant apparaître les titres, diplômes et expériences professionnelles notamment en rapport avec la discipline concernée,
3- *Attestation sur l'honneur de ne pas exercer d'activité professionnelle dans un autre établissement public d'enseignement ou de recherche,*
4- *Notice individuelle concernant un(e) candidat(e) à un emploi d'enseignant associé PAST ou MAST 50%,*
5- Pièces justificatives d'une activité professionnelle principale autre qu'une activité d'enseignement :

Pour un travailleur indépendant :

- Inscription au répertoire national des entreprises (cette pièce seule ne suffit pas),
- Inscription à un ordre professionnel (ex. inscription à l'ordre des avocats),
- Extrait du registre du commerce et des sociétés Kbis (cette pièce seule ne suffit pas),
- Avis d'imposition,
- Factures de prestations de services,
- Copie d'un bilan ou de compte de résultat,
- Copie carte identité.

Pour un travailleur salarié :

- Avis d'imposition sur le revenu des trois dernières années,
- Attestation actualisée de l'employeur principal avec la date de début des fonctions,
- Contrat de travail pour l'emploi principal,
- 3 dernières fiches de paye,
- Autorisation de cumul actualisée (pour les fonctionnaires),
- Copie carte d'identité.

Auditions éventuelles après examen par une commission d'examen des dossiers de candidature, en cas de concurrence entre plusieurs candidats. Les candidats retenus en sont informés une semaine avant la date de l'audition.

RECEPTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE jusqu'au Vendredi 04 décembre 2026 inclus à 16 heures, uniquement par mail et sous format PDF aux adresses mails suivantes :

- monique.bosch@utoulouse.fr Gestionnaire RH - tél : 05 61 55 77 87

- sophie.garnier@utoulouse.fr Responsable du département Métiers de la forme

Pour tout renseignement complémentaire à caractère pédagogique vous pouvez contacter :

Mme Sophie GARNIER Responsable du département Métiers de la forme, par mail.

Le Doyen,

UNIVERSITE DE TOULOUSE

Jean-Paul DOUTRELOUX

Tél : +33 5 61 55 77 87
Mél : monique.bosch@utoulouse.fr
118 route de Narbonne
31062 Toulouse cedex 9